

SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, est convoquée pour le <u>lundi 16 janvier 2023 à 19 h 30</u> suivant les articles 109.2 et 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE: 16 janvier 2023 à 19 h 30

LIEU: Salle du conseil

- 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2 VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE
- 3.1 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1864-2022 concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales
- 3.2 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1865-2022 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin de (1) modifier le chapitre 2 intitulé « Dispositions interprétatives » en son article 2.8 « Terminologie », (2) modifier le chapitre 5 intitulé « Marges de recul et cours » en ses articles 5.1.1 « Règle générale » et 5.1.2 « Marge de recul avant dans les secteurs déjà construits », (3) modifier le chapitre 14 intitulé « Architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments » en ses articles 14.1.1 « Revêtements autorisés à l'intérieur de certaines zones commerciales », 14.4 « Obligation d'avoir façade sur une voie publique ou privée » et 14.5 « Nombre d'étages lors d'une construction entre deux (2) bâtiments existants », (4) modifier le chapitre 24 intitulé « Ensembles immobiliers » en ses articles 24.2.1 « Apparence extérieure » et 24.6 « Marges de recul » ainsi qu'en abrogeant les dispositions des articles 24.2.2, 24.5, 24.7, 24.7.1, 24.7.2 et 24.7.3, (5) modifier le chapitre 25 intitulé « Habitations multifamiliales » en ses articles 25.1 « Matériau de finition extérieure », 25.2.2 « Balcons et galeries » et 25.2.5 « Localisation des espaces de stationnement » ainsi qu'en ajoutant l'article 25.3 « Aire d'agrément », (6) modifier l'annexe 1, « Plan de zonage PZ-2 - secteur urbain » et « Grille des usages et des spécifications », de façon à agrandir la zone 209 à même l'entièreté de la zone 149 ainsi qu'en modifiant certains usages à l'intérieur de la zone 209 agrandie et (7) modifier l'annexe 1, « Plan de zonage PZ-2 - secteur urbain », de façon à agrandir la zone 230 à même une partie de la zone 205 afin d'y inclure le lot 5 392 721 du Cadastre du Québec
- 3.3 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1866-2022 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

- 4 QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 1864-2022, 1865-2022 et 1866-2022
- 5 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Me Hélène Gagné, OMA Greffière.